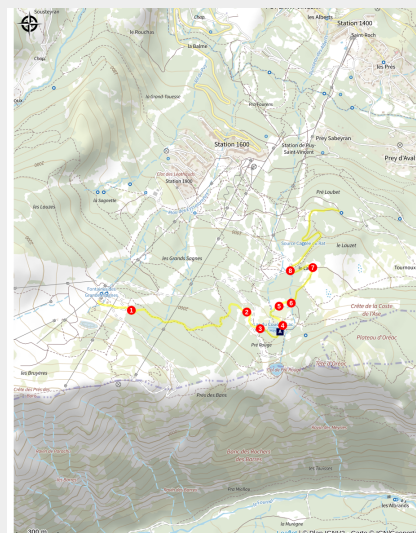


# Itinéraire n°10 : Le Bois de La Draille

CC du Pays des Ecrins



Clairière sous le lac des Hermes (Pierre Nossereau)



Pour consulter les conditions du domaine, cliquez [ici](#).

## **Traversée de 3,7 km depuis le haut du télésiège Bergerie - 25m D+ et 370m D-**

**Partez à l'aventure entre les mélèzes avec cet itinéraire qui traverse la station entre 2100 et 1700 mètres d'altitude.**

Balisage : drapeaux bleus ou violets et panneaux "piétons/raquettes" noirs sur fond jaune.

### **Description :**

Monter à bord du télésiège Bergerie à la station 1600, juste au dessus du bureau d'information touristique.

1. Une fois au sommet du télésiège, sortir à gauche et pénétrer la forêt de mélèzes environ 200 mètres à l'est. Un panneau de signalisation indique le début de l'itinéraire. Suivre la signalétique (piquets avec drapeaux bleus et panneaux attachés aux arbres) pendant environ 1 km.
2. Sortir de la forêt, traverser avec précaution la piste rouge "la Draille" afin de rejoindre le sous-bois de l'autre côté. Remonter vers la droite afin de sortir du coté de la piste bleue "les Crêtes". Suivre la signalétique.
3. Traverser la piste bleue "les Crêtes" pour retrouver le sentier de l'autre côté et contourner le lac des Hermes par l'est. Une petite portion du sentier est partagée avec l'itinéraire ski de randonnée Pré Rouge.
4. Passer à droite des table de pique-nique et descendre dans la clairière au nord du lac.
5. Traverser la clairière pour ressortir par l'est.
6. Enjamber le ruisseau et rejoindre le sentier partagé qui descend vers la cabane du Laus.
7. Prendre à gauche au croisement devant la cabane du Laus.
8. Au croisement en bas du chemin, prendre à droite derrière le restaurant l'Étoile des Neiges et suivre l'itinéraire descendant pour retourner au chalet nordique.

### **Infos pratiques**

---

Pratique : Raquette

---

Hauteur : 2117 m

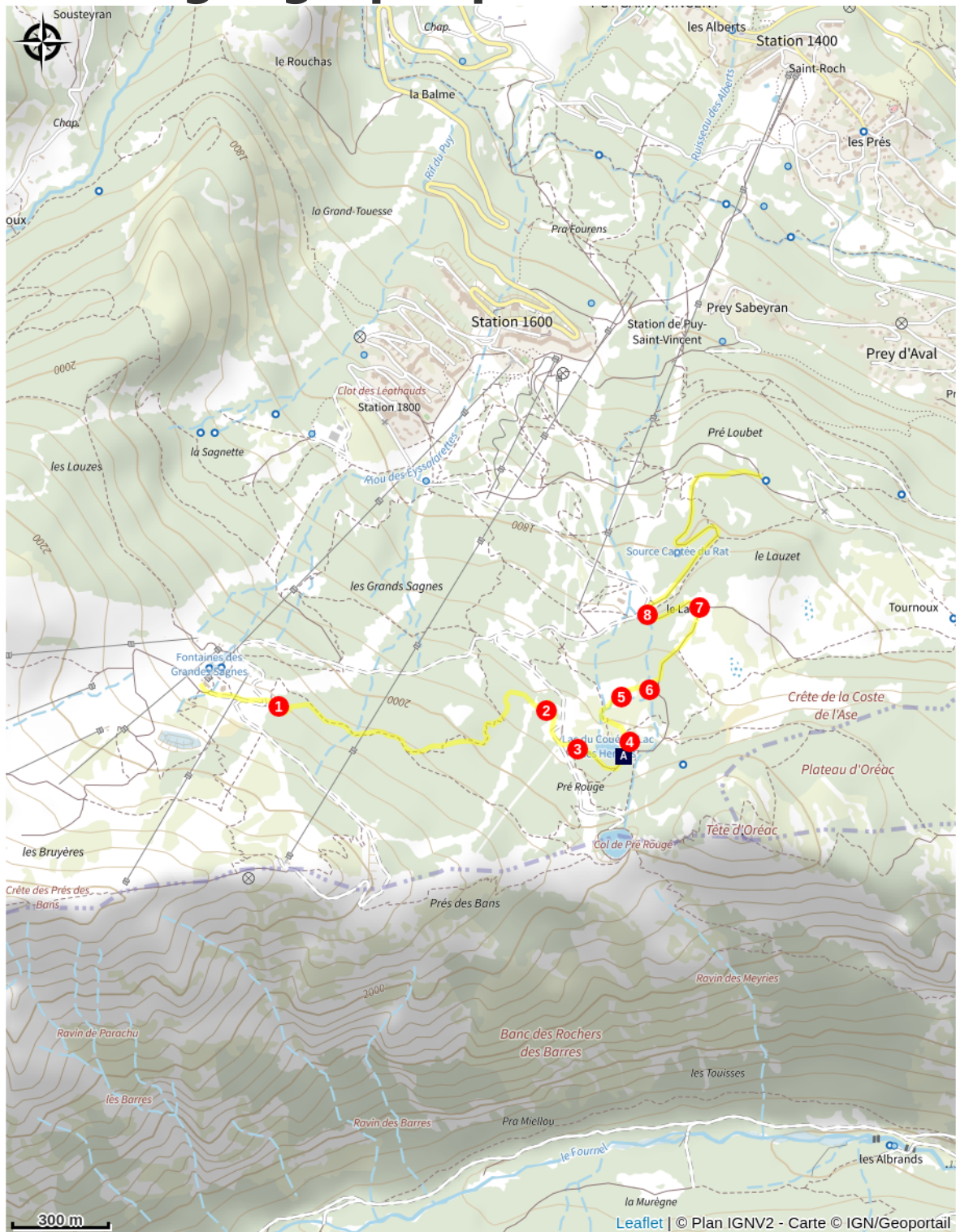
---

Durée : 1 h

---

Cotation : R2

# Situation géographique



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

N'hésitez pas à consulter l'état des itinéraires :

<https://www.nordicalpesdusud.com/domaines/puy-saint-vincent>

Quelques règles :

- Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques et des risques d'avalanche édités par Météo France. Également, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des bureaux d'information touristique ou du chalet nordique avant votre départ.
- La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.
- Respectez le mobilier : signalétique, interdictions, sens des pistes, tables de pique-nique, passerelles, banderoles, jalons, panneaux de signalisation.
- Plusieurs itinéraires sont partagés avec d'autres usagers : skieurs de fond, skieurs de randonnée, VTTistes, chien de traîneau, rando-luge, traileurs. Laissez-leur la priorité, marchez toujours en bordure de piste et soyez vigilants lorsque vous empruntez ces pistes partagées.
- De nombreux itinéraires traversent des pistes de ski alpin ; soyez vigilants et laissez la priorité aux pratiquants.
- Ne marchez pas dans les rails de ski de fond, enjambez-les.
- N'hésitez pas à vous munir d'un topo-guide pour avoir à portée de main toutes les informations sur les itinéraires raquettes.
- Ne surestimez pas vos possibilités !
- Les chiens sont tolérés, tenus en laisse, hors des pistes de ski de fond (chiens interdits sur l'itinéraire du Lauzet du domaine de Puy-Saint-Vincent, réservé aux attelages de chiens de traîneaux conventionnés). N'oubliez pas de ramasser les déjections canines.
- Emportez vos déchets !
- N'hésitez pas à prendre les transports en commun plutôt que la voiture pour vous rendre sur le domaine nordique.

**Attention** : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre

responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

**Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112**



## **Matériel**

Équipez-vous du matériel nécessaire :

Eau et collation

Vêtements chauds (évittez le port de jeans)

Chaussures montantes (randonnée, après ski rigides)

Bâtons de marche

Crème solaire

Lunettes de soleil

Bonnet/chapeau/casquette

Petit kit de premiers secours